



MAIRIE D'OBJAT - Place Charles-de-Gaulle
Téléphone : 05.55.25.81.63 - Télécopie : 05.55.25.93.38
e-mail : mairie@objat.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Affaire suivie par Marie-Elisabeth DALLES

Secrétariat - assemblée délibérante
Marie-Elisabeth DALLES
REF : MED/2020-02
Edition du 4 mai 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 30 avril 2020 à 19h00
en audio-conférence

Le trente avril deux mille vingt à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 avril 2020, s'est réuni en séance publique - Mairie Place Charles de Gaulle - sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU, Maire.
Aucun public à l'ouverture de la séance.

Pendant cette période d'urgence sanitaire, la réunion du conseil municipal s'est déroulée par téléconférence.

Cette 1^{ère} réunion s'est tenue selon les modalités suivantes :

- en audioconférence
- avec enregistrement et de conservations des débats
- le scrutin de vote par appel nominal.

Présents : Philippe VIDAU, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Michel JUGIE - Michel DONZEAU - Annie PASCAREL - Agnès GRANET - Jean-Pierre LABORIE - Jean Louis TOULEMON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Alain FRICHETEAU - Francine FAYAUD - Eliane ANTOINE - Patrice BELBEZIER - André PERRIER - Lucette TRALEGLISE - Nadine BRUNERIE - Christian LAMBERT - Elisabeth GENESTE - Marie-Claude DAUVERGNE - Véronique DALY - Ludovic COUDERT - Luc ROUMAZEILLE - Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT - Béatrice VIALANES.

Absents :

Jean-Bernard FERAL donne pouvoir à Francine FAYAUD

Christine MARRAGOU donne pouvoir à Agnès GRANET

Martine PONTHER donne pouvoir à Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Béatrice VIALANES est élue secrétaire de séance.

Présence de Madame DALLES, Directrice Générale des services.

Madame DALLES, Directrice Générale des services fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Election du secrétaire de séance.

2020-020 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 : acquisition de matériel informatique des mairies

2020-021 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 - Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics - Contrôle d'accès

2020-022 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 - Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics - Vidéo protection

2020-023 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 - Espaces Numériques de proximité

2020-024 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 : Aménagement de petits équipements sportifs

2020-025 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) : Programme voirie 2020

2020-026 - Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) : Reprise d'un collecteur d'eaux pluviales effondré avenue G. Clémenceau

2020-027 - Abandon des indemnités des élus et création d'une commission d'élus pour le suivi des actions et dépenses spécifiques « SOLIDARITÉ Covid 19 »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2020-020

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
2020 : acquisition de matériel informatique des mairies**

Le numérique occupe depuis plusieurs années une place de plus en plus importante dans les Mairies. Les différentes évolutions en termes de dématérialisation, transmission des actes, services distants, ..., ainsi que les récents investissements de la collectivité dans ce domaine (sonorisation de ville, vidéoprotection, WIFI public, ...) obligent la commune d'Objat à repenser son infrastructure informatique et à se doter d'outils performants et adaptés aux besoins actuels et futurs.

La mise en place d'un serveur informatique capable de cloisonner les usages (serveurs virtuels), augmenter la performance ainsi que la sécurité du système d'information et permettre des accès distants est aujourd'hui indispensable.

Ce projet revêt une importance particulière pour la Commune qui va pouvoir se doter d'outils performants et évolutifs.

Le montant de cet investissement est estimé à 19 077 € HT soit 22 892,40 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 (Acquisition de matériel informatique des mairies).

Le montant sollicité est de 6 000,00 € correspondant à 40% du plafond de dépense subventionnable fixé à 15 000,00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE l'acquisition sollicitée.

-PREND acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 19 077 € HT soit 22 892,40 € TTC.

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 6 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2020 pour financer cette opération.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	19 077,00 €
Montant TVA 20 % :	3 815,40 €
Montant total de la dépense TTC :	22 892,40 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020	6 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	13 137,13 €
FCTVA (16.40%)	3 755,27 €
Total de la dépense	22 892,40 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Suite à la hausse significative des actes de vandalisme, destruction, vols et intrusions sur différents bâtiments et infrastructures publics, la commune d'Objat souhaite équiper ses principaux sites publics (Mairie, Ecole Maternelle, Ecole Élémentaire, Maison des Associations, Gymnase, Dojo...) de contrôles d'accès dotés d'une administration centrale.

Ce projet revêt une importance particulière pour la Commune qui souhaite sécuriser ses infrastructures et bâtiments publics.

Le montant de cet investissement est estimé à 99 968 € HT soit 119 961,60 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR 2020 (Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics).

Le montant sollicité est de 25 000,00 € correspondant à 50% du plafond de dépense subventionnable fixé à 50 000,00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE l'acquisition sollicitée.

-PREND acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 99 968 € HT soit 119 961,60 € TTC.

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 25 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2020 pour financer cette opération.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	99 968,00 €
Montant TVA 20 % :	19 993,60 €
Montant total de la dépense TTC :	119 961,60 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'État dans le cadre de la DETR 2020	25 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	75 283,10 €
FCTVA (16.404%)	19 678,50 €
Total de la dépense	119 961,60 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Suite à la hausse significative des actes de vandalisme, destruction, vols et intrusions sur différents bâtiments et infrastructures publics, la commune d'Objat souhaite étendre son dispositif de vidéo protection.

Les sites à protéger sont :

- espace Loisirs où de nombreux investissements de loisirs ont été réalisés,
- l'avenue du 8 Mai 1945 qui est un axe important d'entrée dans la commune et où plusieurs infrastructures sportives et pour la jeunesse sont présentes,
- une majorité de sites publics via un dispositif nomade.

Ce projet revêt une importance particulière pour la Commune qui souhaite sécuriser ses infrastructures et bâtiments publics.

Le montant de cet investissement est estimé à 70 500 € HT soit 84 600 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR 2020 (Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics).

Le montant sollicité est de 25 000,00 € correspondant à 50% du plafond de dépense subventionnable fixé à 50 000,00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE l'acquisition sollicitée.

-PREND acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 70 500 € HT soit 84 600 € TTC.

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 25 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2020 pour financer cette opération.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	70 500,00 €
Montant TVA 20 % :	14 100,00 €
Montant total de la dépense TTC :	84 600,00 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'État dans le cadre de la DETR 2020	25 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	45 722,22 €
FCTVA (16.404%)	13 877,78 €
Total de la dépense	84 600,00 €

- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Avec le développement des outils et des usages liés au numérique, le besoin d'accompagnement des citoyens est clairement identifié : nombre d'entre eux éprouve des difficultés à s'approprier ces nouvelles pratiques.

Cependant l'évolution des usages, tant au niveau sociétal que réglementaire, ne leur laisse pas d'autre choix que celui de s'adapter à cette pratique devenue indispensable au quotidien.

C'est la raison pour laquelle la Commune d'Objat souhaite mettre en place un Espace Numérique de proximité qui sera situé à la Médiathèque et animé par un Facilitateur Numérique.

Ce projet revêt une importance particulière pour la Commune qui souhaite se doter d'outils performants permettant d'accompagner les usagers dans leurs différentes démarches pour lesquelles le numérique est un passage obligé.

Le montant de cet investissement est estimé à 5 110 € HT soit 6 132 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR 2020 (Espaces Numériques de proximité).

Le montant sollicité est de 2 500,00 € correspondant à 50% du plafond de dépense subventionnable fixé à 5 000,00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE l'acquisition sollicitée.

-PREND acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 5 110 € HT soit 6 132 € TTC.

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 2 500 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2020 pour financer cette opération.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	5 110,00 €
Montant TVA 20 % :	1 022,00 €
Montant total de la dépense TTC :	6 132,00 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'État dans le cadre de la DETR 2020	2 500,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	2 626,11 €
FCTVA (16.404%)	1 005,89 €
Total de la dépense	6 132,00 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Depuis plusieurs années, la commune est régulièrement sollicitée par les associations sportives objatoises pour la création de terrains de padel ainsi que la mise en place de filets pare-ballons permettant de sécuriser la pratique des sports collectifs tels que le rugby et le football.

D'une part, la création de deux terrains de padel dans l'enceinte du stade Léon Féral permettrait de diversifier les activités sportives proposées pour les associations ou les scolaires.

D'autre part, les terrains actuels où sont pratiqués les sports de balles ne sont que partiellement équipés en filets pare-ballons, équipements indispensables pour assurer la pratique de ces sports collectifs en toute sérénité et sécurité, sans nuire au jeu et au voisinage.

Cette opération revêt une grande importance pour la Commune qui va pouvoir répondre aux besoins actuels en matière d'équipements sportifs sur son territoire.

Le montant de cette opération est estimée à 200 340,00 € HT soit 240 408,00 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 (Aménagement de petits équipements sportifs).

Le montant sollicité est de 50 000,00 € correspondant à 25% du plafond de dépense subventionnable fixé à 200 000,00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'opération envisagée.

- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 200 340 € HT soit 240 408 € TTC.

- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 50 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour financer cette opération.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	200 340,00 €
Montant TVA 20 % :	40 068,00 €
Montant total de la dépense TTC :	240 408,00 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020	50 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	150 971,47 €
FCTVA (16.404%)	39 436,53 €
Total de la dépense	240 408,00 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

En février 2006, juin 2009 et revu en avril 2014, les Services Techniques de la Commune d'Objat ont dressé un état des lieux et un diagnostic de la voirie communale. Ce document a permis d'élaborer un programme d'actions pluriannuel actualisé en novembre 2015, puis annuellement à l'issue des travaux de voirie.

Aussi, la municipalité souhaite poursuivre cette programmation de travaux et maintenir le bon état de son réseau routier communal. Elle a donc décidé de procéder à des travaux de voirie sur son réseau communal en zones urbaine ou rural.

Les travaux consistent, en secteur rural, en du reprofilage et de la reconstitution de structure de chaussée, la reprise ou la création de réseaux de collecte des eaux pluviales ou de réseaux secs et la réalisation totale ou partielle de revêtements en enduit tri-couche à l'émulsion bitume. En secteur urbain, les travaux concernent des réfections de trottoirs, compris bordurage, l'aménagement de places de stationnements et la création de cheminements piétons sécurisés aux normes d'accessibilité en vigueur.

Le montant estimatif de la dépense est de 103 635.00 € HT soit 124 362.00 € TTC.

Ces investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 (travaux sur la voirie communale, issus d'une programmation par la collectivité).

Le montant sollicité est de 35 000.00 € avec un plafond de dépense subventionnable fixé à 100 000.00 € HT.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLEs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le programme de travaux.

- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 103 635 € HT soit 124 362 € TTC.

- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 35 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour financer cette opération.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	103 635,00 €
Montant TVA 20 % :	20 727,00 €
Montant total de la dépense TTC :	124 362,00 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020	35 000,00 €
Fonds propres et/ou emprunt	68 961,66 €
FCTVA (16.404%)	20 400,34 €
Total de la dépense	124 362,00 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Le 28 mars 2020 un affaissement s'est produit sur l'avenue Georges Clémenceau à Objat (au niveau de l'école maternelle) sur la route départementale n°901, en agglomération, suite à l'effondrement d'une double conduite de collecte des eaux pluviales.

Par mesure de sécurité pour les usagers, la route a été interdite à la circulation. Le flux journalier sur cet axe, au droit de l'effondrement est de 3 800 véhicules.

Le réseau concerné situe à plus de 5.00 mètres de profondeur.

Aussi, la municipalité a décidé de programmer, en urgence, des travaux de réfection de ce réseau d'assainissement des eaux pluviales, afin de rétablir au plus vite la circulation, de ne pas mettre en péril les habitations situées à proximité et de ne pas pénaliser les commerces du centre-ville.

Les travaux consistent, en des terrassements à grande profondeur, la pose de blindage pour sécuriser la fouille ainsi que les habitations, le remplacement du double collecteur depuis un regard situé dans l'enceinte de l'école maternelle jusqu'aux habitations situées de l'autre côté de la voie publique, la confection d'un regard pour le raccordement au réseau existant, le remblaiement et le compactage par couches en matériaux de carrières appropriés, la reprise des bordures, des avaloirs et des trottoirs ainsi que la réalisation du revêtement de la chaussée.

Le montant estimatif de la dépense, comprenant la maîtrise d'œuvre et les constats d'huissiers, est de 41 821.50 € HT soit 50 185.80 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (Aménagement sécuritaire pour les travaux sur les RD en traverse de bourg).

Le montant de l'aide sollicitée est de 14 637.52 €.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE le programme de travaux.

-PREND acte du coût estimatif des travaux s'élevant à 41 821.50 € HT soit 50 185.80 € TTC.

-SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 14 637.52 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 pour financer cette opération.

-ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT :	41 821,50 €
Montant TVA 20 % :	8 364,30 €
Montant total de la dépense TTC :	50 185,80 €
	Plan de financement
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020	14 637,52 €
Fonds propres et/ou emprunt	27 315,80 €
FCTVA (16.404%)	8 232,48 €
Total de la dépense	50 185,80 €

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

2020-27

Abandon des indemnités des élus et création d'une commission d'élus pour le suivi des actions et dépenses spécifiques « SOLIDARITÉ Covid 19 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Vu la délibération du 30 mars 2014, visée le 10 avril 2014, fixant les indemnités des élus ;

Considérant que le pays traverse une période difficile, compliquée avec une crise sanitaire, sans précédent, qui n'est certainement pas terminée ;

Considérant que la commune va enregistrer une baisse significative de ses recettes et devra supporter des dépenses supplémentaires liées au Covid 19 comme notamment des matériels de protection dans le cadre des mesures et gestes barrières : gants, gels, masques, matériels de protection pour les administrés et le personnel communal, aides spécifiques pour les familles dans le besoin (bons d'achats et/ou aides financières) un soutien pour les acteurs du secteur économique... ;

Considérant que les élus souhaitent participer à un acte symbolique, solidaire, responsable ;

Considérant que les élus souhaitent communiquer de leur démarche exemplaire auprès de la population des objatois, nos administrés ;

Considérant que les élus souhaitent apporter une aide spécifique aux familles dans le besoin (bons d'achats et/ou aides financières) suivant les besoins identifiés avec l'appui des assistantes sociales (secteur OBJAT) du Département ;

Considérant que les élus souhaitent apporter un soutien aux acteurs du secteur économique suivant les besoins identifiés avec l'appui de la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et la chambre d'agriculture.

Après l'appel nominal fait par Madame DALLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (CONTRE : Francine FAYAUD et Eliane ANTOINE) :

-DECIDENT d'abandonner leurs indemnités du 1^{er} avril au 31 mai 2020.

-DECIDENT que le montant des indemnités sera inscrit au budget 2020 de la commune, en section de fonctionnement, sur un compte dédié : compte 65 134 « aides spécifiques aux familles dans le besoin et soutien aux acteurs du secteur économique « SOLIDARITÉ Covid 19 ».

-DECIDENT que les élus soient de nouveau consultés dans l'hypothèse de la non installation du nouveau conseil municipal au 31 mai 2020.

-DECIDENT de créer une commission d'élus « SOLIDARITÉ Covid 19 » qui veillera à la bonne affectation des crédits correspondants à leurs indemnités, à l'attribution et le suivi des aides, aux choix des actions et dépenses spécifiques.

-DECIDENT de désigner les membres « élus » du CCAS suivants et élargis :

Soit : Philippe VIDAU, Agnès GRANET, Alain FRICHETEAU, Patrice BELBEZIER, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Elisabeth GENESTE, Jean-Louis TOULEMON, Lucette TRALEGLISE, et Béatrice VIALANES.

-DONNENT TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

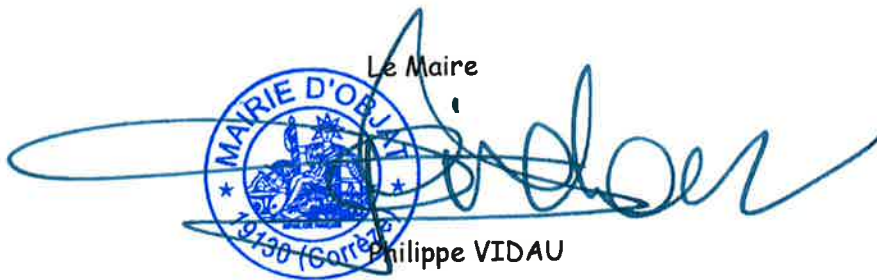
La séance est levée à 19h56.

Le secrétaire de séance



Béatrice VIALANES

Le Maire



Philippe VIDAU